

L'ABSENCE DE COMPLEMENTAIRE SANTE CHEZ LES ETUDIANTS

Résultats d'une enquête déclarative

Synthèse de l'étude

Odenore – 28 août 2014

Qu'ils aient ou non une complémentaire santé, 6,3% des étudiants inscrits dans une université pourraient être éligibles à la CMU-C, soit potentiellement près de 100 000 étudiants (sans compter ceux inscrits dans les autres types établissements d'enseignement supérieur, publics ou privés,). Ce résultat est issu du sondage en ligne réalisé par l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore) auprès d'étudiants de Licence, Master et Doctorat inscrits en 2013-2014 à l'Université de Grenoble. Cette étude porte sur les étudiants sans complémentaire santé et leur éligibilité à la CMU-C notamment.

Les résultats obtenus auprès des 2 300 répondants indiquent plus en détail que, parmi les 15,3% qui n'ont pas de complémentaire santé, 22,1% pourraient probablement bénéficier de la CMU-C comme ouvrants-droit dans la mesure où ils semblent remplir l'ensemble des conditions cumulatives d'autonomie financière, résidentielle et fiscale. Ce ne sont cependant pas les seuls, puisque ce peut être aussi le cas de 4,6% de ceux qui disposent d'une complémentaire santé à titre personnel et de 4,5% de ceux qui en ont une mais pas à titre personnel. En même temps, près de 12% des étudiants n'ont pas de complémentaire et ne sont pas éligibles à la CMU-C.

L'absence de complémentaire n'est pas un phénomène passager. Parmi les étudiants qui n'ont pas de complémentaire santé, plus de la moitié déclare n'en avoir jamais eu (alors que 15,4% des répondants sont en doctorat et 21,3% en 2^{ème} année de Master). Ce n'est pas non plus seulement une question de ressources. Certes, l'explication financière vient en tête des raisons citées (40,9%), mais un étudiant sur trois déclare d'abord ignorer ce qu'est une complémentaire santé, puis ne pas savoir où s'adresser ou bien trouver les démarches trop compliquées.

Globalement, il y a peu de différence entre établissement d'inscription : les universités scientifiques ont en proportion presque autant d'étudiants sans complémentaire éligibles à la CMU-C. En revanche, quelle que soit l'université d'inscription, l'absence de complémentaire est un indicateur fort d'inégalités entre étudiants. Un indicateur de précarité composé de 5 variables (l'état de santé perçu, le sentiment de solitude, la

difficulté pour manger à sa faim, le renoncement à des achats de première nécessité et le reste pour vivre) montre que l'exposition à la précarité est plus forte quand les étudiants n'ont de complémentaire santé et sont éligibles à la CMU-C.

Les conséquences sont importantes. Notamment, plus de 60% des étudiants sans complémentaire et pourtant éligibles à la CMU-C déclarent avoir renoncé au moins une fois à des soins au cours de l'année écoulée, contre 28,3% des étudiants avec complémentaire et non éligibles à la CMU-C : pour des raisons financières chez 70% des premiers et 40% des seconds. Ces renoncements cumulés à d'autres privations et difficultés peuvent avoir de lourdes conséquences sur la réussite des étudiants à l'université.